

CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

Correspondent
sg@ibr-ire.be

Notre référence
JL/AV2020

Votre référence

Date
28 août 2020

Chère consœur,
Cher confrère,
Cher stagiaire,

Concerne: Assemblée Générale du vendredi 18 septembre 2020

Par la présente, j'ai l'honneur de vous inviter, vous ainsi que votre cabinet, à notre Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu **le vendredi 18 septembre 2020 à 8h30**.

Comme nous vous l'avons annoncé le 30 juin dernier, le Conseil de l'IRE a décidé, à titre exceptionnel, d'organiser cette Assemblée Générale **via une vidéoconférence en ligne**. Cette décision a été prise en raison des incertitudes liées à la crise COVID qui nous empêchent d'organiser en toute sécurité une réunion en présentiel.

Enregistrement préalable

Dès à présent, vous pouvez vous [enregistrer ici](#). Après votre enregistrement, vous recevrez un e-mail de confirmation et vous pourrez suivre l'Assemblée Générale en ligne en utilisant le même lien. Vous pourrez également vous enregistrer pendant la réunion, mais il est recommandé de s'enregistrer au préalable afin de garantir une organisation fluide.

Afin de garantir au bon fonctionnement, nous vous demandons de vous connecter à la réunion digitale dès 8h15, étant donné que la réunion démarrera à 8h30 précises.

Vote par correspondance

Conformément à l'article 6 de l'AR Nr 4 portant des dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19, le Conseil a également décidé que les votes seront exprimés exclusivement par correspondance et préalablement à l'Assemblée Générale. Vous pourrez utiliser le [bulletin de vote](#) repris en annexe à cette convocation à cet effet.

Pour être valable, le bulletin de vote doit être rempli par le réviseur d'entreprises personne physique et doit nous parvenir **pour le 14 septembre 2020 à minuit au plus tard**, soit 4 jours avant l'Assemblée Générale.

Etant donné que le vote se fera uniquement par correspondance et que chaque réviseur d'entreprises dispose d'un délai de 15 jours pour nous faire parvenir son bulletin, il n'y a pas d'intérêt de prévoir la possibilité de donner une procuration à un confrère.

Vous pouvez nous envoyer votre bulletin de vote complété :

- Soit par la poste: Institut des Réviseurs d'Entreprises, Secrétariat général, Boulevard E. Jacquain 135/1, 1000 Bruxelles ;
- Soit par porteur à la même adresse ;
- Soit en adressant un scan ou une photo bien lisible de votre bulletin de vote dûment complété à l'adresse e-mail AV-AG@ibr-ire.be.

Le Conseil de l'IRE a désigné Me Kelly SPARACINO, huissier de justice, pour superviser, avec le concours des scrutateurs, le respect de la procédure de vote décrite ci-dessous

Questions & réponses

Pendant l'assemblée en ligne, vous aurez l'occasion de poser vos questions via un Chatbox.

Toutefois si, avant d'exprimer votre vote, vous avez une question sur les [documents financiers](#) (comptes annuels 2019 et budget 2020) ou sur le [procès-verbal de l'assemblée générale 2019](#), veuillez adresser un e-mail à l'adresse e-mail AV-AG@ibr-ire.be **pour le 14 septembre 2020 au plus tard**. Nous mettrons tout en œuvre pour vous répondre dans les plus brefs délais.

Nous sommes bien conscients que la tenue d'une assemblée générale digitale avec vote par correspondance n'est pas une solution idéale. Seules la prudence et notre volonté de ne pas mettre nos consœurs et confrères en danger nous ont guidé dans notre choix.

Nous ferons tout notre possible pour rendre l'Assemblée Générale intéressante et interactive en nous espérons vous revoir bientôt.

Salutations confraternelles,



Tom MEULEMAN
Président

Annexe: ordre du jour, liste des candidats pour les élections et bulletin de vote